

**Lièvre ou tortue ?** L'augmentation de la population mondiale, l'élévation du niveau de vie, mais aussi la rapidité de l'innovation technologique et l'obsolescence accélérée de certains produits, sont à l'origine de l'expansion sans précédent des déchets d'origine humaine dans la nature, les océans, voire l'atmosphère (le nombre de débris mesurant plus de 1 cm séjournant dans l'espace pourrait dépasser 1,2 million en 2030). L'économie circulaire apparaît donc comme une solution. Mais avant qu'elle n'adopte son régime de croisière, le volume de déchets doit atteindre un seuil critique susceptible de mobiliser les acteurs qui ont du poids. Ces derniers peuvent alors envisager des partenariats complexes avec des réseaux de collecte, formels ou informels, publics ou privés. De plus, une fois lancé, le cycle doit permettre de valoriser un volume de déchets dont l'augmentation est supérieure aux déchets supplémentaires produits du fait de la croissance de la consommation. Dans le cas contraire, le problème n'est pas résolu, son aggravation est simplement freinée. Alors faut-il être lièvre ou tortue ? Peut-être les deux à la fois !

## INSTITUTIONS, REGLEMENTATIONS

### Travail forcé, Ouzbékistan, agriculture, textile

#### L'Ouzbékistan en route vers une suppression du travail forcé des enfants dans les champs de coton ?

L'Ouzbékistan est régulièrement montré du doigt par la communauté internationale (voir [site du CFIE](#)) pour les conditions de travail prévalant dans ses champs de coton (il est l'un des principaux exportateurs mondiaux) et plus particulièrement en raison du **travail forcé des enfants dans les plantations**. Officiellement, il s'agit de volontaires, mais dans la réalité, les enfants, ainsi que le personnel scolaire et hospitalier, sont réquisitionnés à l'entrée des écoles et des hôpitaux. Selon l'agence Reuters, qui a recueilli ces informations auprès de plusieurs sources officielles ayant souhaité conserver l'anonymat, **les autorités auraient, à la fin du mois de septembre, ordonné à des enfants et des professeurs employés à la récolte de rejoindre leur classe et informé les gouverneurs locaux que le recours à cette main-d'œuvre était désormais interdit**. Le gouvernement de Tachkent aurait menacé de licenciement les gouverneurs qui ne se conformeraient pas à cette instruction. Ces informations, si elles se confirment et se vérifient dans le temps, pourraient témoigner de la volonté du président Shavkat Mirziyoyev de rompre avec la politique totalitaire menée par son prédécesseur, Islam Karimov, décédé en septembre 2016 après vingt-six ans de règne sans partage.

### Déchets, Chili

#### Le Chili va interdire la vente de sacs en plastique dans ses villes côtières

Au début de l'année, des scientifiques norvégiens ont découvert plus de trente sacs en plastique dans l'estomac d'une baleine de Cuvier. Ces sacs, en obstruant une partie de son estomac, l'avaient empêchée de se nourrir correctement. Le mammifère souffrait manifestement de malnutrition. Selon certains experts, les milliards de **sacs en plastique rejetés dans les océans seraient à l'origine de la mort de plus de 260 espèces marines**. Nombreux sont les pays qui adoptent des mesures pour en limiter ou en interdire l'usage. L'un des derniers en date est le Kenya (voir [IE n° 264](#)). Mais le 20 septembre dernier, la présidente du Chili, Michelle Bachelet, a annoncé, lors de la 72<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies, que son gouvernement allait présenter au Congrès **un projet de loi visant à interdire la vente de sacs en plastique dans toutes les communes côtières du pays**. Cette décision ne recueille évidemment pas l'adhésion de l'industrie du plastique, qui prévoit des répercussions sur l'emploi et préférerait que le sujet des sacs en plastique soit intégré à la loi sur le recyclage entrée en vigueur l'an dernier et qui vise à porter le taux de recyclage des déchets ménagers de 10 % actuellement à 30 % dans cinq ans. Mais Michelle Bachelet tient à son projet. Selon le ministère chilien de l'Environnement, 97 % des 3,4 milliards de sacs en plastique vendus chaque année au Chili finissent dans une décharge ou jetés dans la nature. Si la loi est adoptée, elle sera la première du genre à être approuvée dans un pays du continent américain.

## OUTILS POUR LA RSE ET L'ISR (indicateurs, tendances, initiatives, études)

### Foncier, Asie du Sud-Est

#### Les conflits fonciers en Asie du Sud-Est durent et coûtent cher aux entreprises

Augmentation de la population mondiale et du niveau de vie global, dérèglement climatique et pression sur la ressource hydrique, concurrence pour les terres agricoles, l'alimentation va continuer à constituer un problème majeur pour l'humanité. En septembre 2015, les Nations unies ont adopté dix-sept objectifs pour

le développement durable (ODD), parmi lesquels l'objectif numéro 2, baptisé « Faim “zéro” ». Il s'agit d'un enjeu de taille, puisque aujourd'hui **925 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde**. Dans ce contexte, les grandes manœuvres pour le contrôle des terres arables s'accroissent et se traduisent par des conflits qui opposent ceux qui bénéficient, parfois depuis des siècles, des fruits de la terre à ceux qui veulent réglementer la propriété et la jouissance du foncier. La société de conseil britannique TMP Systems, en partenariat avec l'organisation américaine Rights and Resources Initiatives, a publié le 3 octobre une [étude](#) sur les conflits fonciers en Asie du Sud-Est. Le rapport, qui s'appuie sur **51 études de cas identifiés dans la région depuis 2001**, montre que 88 % d'entre eux restent encore non résolus. Les auteurs analysent les causes de ces conflits et constatent que dans 65 % des cas, les entreprises impliquées dans ces affaires ont enregistré des pertes financières significatives et une dégradation de leur image.

## **PARTIES PRENANTES ENGAGEES**

---

### **Droits sociaux fondamentaux, justice, agroalimentaire, Thaïlande**

#### **En Thaïlande, une entreprise attaque, pour diffamation, des migrants exploités**

Le 2 septembre 2016, quatorze migrants portaient plainte devant le tribunal du travail du district de Sai Buri (Thaïlande) contre l'entreprise agroalimentaire thaïlandaise Betagro, cliente de la ferme-usine (Thammakaset 2), dans laquelle ils avaient travaillé dans des conditions assimilées à de l'esclavage (voir [IE n° 243](#)). Ils réclamaient à l'entreprise 44 millions de baths de dommages et intérêts (1,1 million d'euros environ). Un jugement de la Cour suprême est attendu d'ici à la fin de l'année. Quelques mois auparavant, en juillet 2016, **les anciens travailleurs de la ferme avaient dénoncé leurs conditions de travail devant la Commission nationale des droits humains** : journées de travail pouvant atteindre vingt heures, salaires inférieurs au minimum légal, confiscation des papiers d'identité, hébergement déplorable, etc. En réponse, **Thammakaset avait assigné les quatorze Birmans pour diffamation en octobre 2016**, arguant qu'ils avaient porté atteinte à sa réputation et présenté pour leur défense des documents falsifiés. En août 2017, le tribunal de Don Mueang a accepté cette mise en cause et les quatorze migrants ont été entendus le 4 octobre par le juge, qui a décidé leur mise en liberté sous caution jusqu'au jugement prévu en février prochain. Les migrants ne pouvant payer la caution demandée, le tribunal a accepté qu'ils restent en liberté contre l'engagement sous serment qu'ils ne quitteraient pas le pays et resteraient à la disposition de la justice.

### **Esclavage moderne, Royaume-Uni**

#### **Les grands groupes répondent très imparfaitement à la législation britannique sur l'esclavage moderne**

Selon la législation britannique – Modern Slavery Act (2015) –, les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 36 millions de livres (40 millions d'euros environ) doivent produire un état annuel sur les mesures adoptées pour combattre les situations d'esclavage dans leur chaîne d'approvisionnement. Core, une coalition d'ONG sur la responsabilité des entreprises, a **réalisé une étude sur le niveau de transparence d'un panel de cinquante entreprises présentes au Royaume-Uni au regard de la loi** (parmi lesquelles Dior, qui n'a pas enregistré de déclaration, [L'Oréal](#) et [Sodexo](#)). Le rapport analyse les déclarations faites à propos de l'approvisionnement en matières premières liées à des cas d'exploitation humaine, comme le cacao d'Afrique de l'Ouest, l'or, le mica venant d'Inde, l'huile de palme d'Indonésie ou le thé d'Assam (Inde), mais aussi les déclarations d'entreprises appartenant à des secteurs exposés (habillement, hôtellerie, construction, clubs de football). **Dans son étude, la coalition relève de nombreux manquements dans les déclarations enregistrées dans le Modern Slavery Registry** et formule un certain nombre de recommandations. Elle note en outre que le [registre](#) ne réunit que 3 000 déclarations, alors qu'on dénombre 12 000 à 17 000 sociétés concernées.

### **Déchets, Philippines, agroalimentaire**

#### **Greenpeace dénonce la politique des entreprises en matière de conditionnement des produits dans les PED**

Les Philippines atteindraient le troisième rang mondial en termes de pollution des océans, notamment en raison d'une économie en pleine expansion, de la faiblesse des infrastructures destinées à collecter les déchets ménagers et de la longueur de leurs côtes. L'association Greenpeace Philippines et le mouvement #breakfreefromplastic ont effectué des prélèvements de déchets en plastique sur les plages de Freedom Island, une île de l'archipel. En une semaine, **54 260 débris ont été collectés, puis analysés**. Les résultats de cette étude ont mis en évidence les principaux contributeurs de la pollution des côtes philippines : le suisse Nestlé, l'anglo-néerlandais Unilever et le géant indonésien de l'agroalimentaire Mayora. **Greenpeace met en cause la stratégie de conditionnement en sachet des produits de ces sociétés**, qui leur permet d'entrer plus facilement sur le marché philippin, ainsi que dans la plupart des pays en développement, en vendant leurs produits en petites quantités. **Or ces sachets présentant une faible valeur ajoutée, les collecteurs de déchets s'en désintéressent et les sachets finissent dans les décharges ou dans la nature**. L'association enjoint donc les entreprises à investir sérieusement dans l'innovation pour concevoir de nouveaux emballages apportant des solutions à ce problème.

### Santé, agroalimentaire, Etats-Unis

#### **Pression des investisseurs américains pour réduire l'usage des antibiotiques dans la chaîne alimentaire**

La résistance aux antibiotiques constitue l'une des plus graves menaces pour la santé mondiale (voir [site du CFIE](#)). L'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne cesse d'alerter l'opinion et les décideurs sur le sujet. Les associations, mais aussi les investisseurs financiers, se mobilisent sur la question et accroissent la pression sur les entreprises concernées (industries pharmaceutique et agroalimentaire, chaînes de restauration). Avec plus de 9 millions de poulets produits chaque semaine, **Sanderson Farms est le troisième producteur de poulets des Etats-Unis. Mais aussi la dernière grande compagnie à ne pas s'être engagée à réduire l'usage des antibiotiques dans l'élevage de ces volailles.** Aussi les associations américaines As You Sow et Oxfam America ont-elles décidé d'appeler investisseurs et actionnaires à soutenir un projet de résolution qu'elles entendent déposer lors de la prochaine assemblée générale de la société en 2018 pour lui demander de réduire sérieusement les taux d'exposition des animaux aux antibiotiques. A moins que d'ici là, l'entreprise ne prenne des engagements allant dans ce sens... Un [projet de résolution](#) similaire avait déjà été déposé lors de la dernière réunion des actionnaires en février dernier : il avait recueilli 30 % des suffrages.

### ENTREPRISES (initiatives & controverses)

---

### Droits sociaux, énergie, Gabon, France

#### **Bouygues Energie & Services quitte brutalement le Gabon**

Confrontée à une conjoncture difficile au Gabon et à un endettement très important, la filiale gabonaise du groupe français Bouygues Energies & Services, qui emploie 223 personnes, a annoncé le 3 octobre qu'elle cessait ses activités dans le pays. **C'est par visioconférence depuis Paris que les salariés ont appris la rupture de leur contrat de travail.** Cette décision soudaine a non seulement surpris le syndicat Synaso et les salariés, mais aussi provoqué leur colère en raison de la méthode employée. Ils dénoncent la lâcheté du directeur général de la filiale, Michel Chinchilla, qui a refusé d'affronter la réalité. De son côté, celui-ci explique son départ précipité pour Paris par la nécessité de décrire la situation de l'entreprise avant la tenue d'un conseil d'administration. Joint au téléphone par l'AFP, il a assuré que les salariés bénéficieraient du versement de leur salaire en fonction de leur ancienneté (jusqu'à dix-huit mois de salaire). Certains observateurs estiment aussi que le non-paiement des dettes dues à la société par l'Etat gabonais et le refus du ministère du Travail, il y a quelques mois, de donner son aval à un plan social envisagé par l'entreprise ont pesé dans la décision.

### Déchets, textile

#### **Une nouvelle méthode prometteuse pour recycler le polyester**

Entre 1975 et 2015, la production de fibres textiles est passée, dans le monde, de 24 millions de tonnes à 90 millions. Or l'industrie de l'habillement fait partie des secteurs d'activité dont les impacts sociaux et environnementaux sont les plus désastreux. Aujourd'hui, les deux tiers des articles intègrent du polyester dans leur fabrication. **Mais les textiles les plus employés sont constitués d'un mélange de coton et de polyester.** Cela pose un problème majeur pour le recyclage des vêtements, dans la mesure où les méthodes actuelles de recyclage ne permettent pas de séparer les deux matériaux. De plus, comme elles consistent à déchiqueter les textiles, elles réduisent la longueur et la qualité des fibres et nécessitent l'introduction de fibres vierges pour la fabrication de nouveaux vêtements. Fin septembre, le Hong Kong Research Institute of Textiles and Apparel (HKRITA) a annoncé, dans le cadre d'un partenariat établi avec la fondation H&M, qu'il avait développé une **technologie qui permet de séparer les mélanges de coton et de polyester, et de réutiliser ce dernier pour produire des étoffes et du fil sans perte de qualité.** Cette méthode consomme en outre 70 % d'énergie de moins que la fabrication de polyester vierge. Une usine pilote devrait être opérationnelle d'ici à un an et le déploiement industriel est attendu pour 2020. Il reste maintenant à mieux organiser la filière pour optimiser la collecte. Pour l'heure, en France, un tiers seulement des textiles mis sur le marché est collecté.

### Déchets, économie circulaire, chimie, France

#### **Veolia veut dynamiser son activité de recyclage du plastique. Une bonne nouvelle, mais...**

En juillet 2017, des chercheurs américains ont calculé qu'entre 1950 et aujourd'hui, l'industrie chimique avait produit 8,3 milliards de tonnes de matières plastiques (voir [IE n° 263](#)), dont près de 80 % ont été mises en décharge ou libérées dans la nature, représentant ainsi l'une des plus importantes sources de pollution. **Leur recyclage est encore marginal** (30 % en Europe et 20 % dans le monde), notamment en raison de structures de collecte très imparfaites, d'un éventail de techniques de recyclage incomplet et de coûts de traitement trop élevés par rapport aux prix de production de matières vierges. Le 5 octobre, Antoine Frérot, président de Veolia, a annoncé que son groupe avait l'intention de multiplier par cinq son

chiffre d'affaires dans le recyclage du plastique d'ici à 2025 pour le porter à un milliard d'euros. Pour ce faire, l'entreprise, qui traite aujourd'hui 250 000 tonnes de déchets plastiques, entend structurer une filiale de recyclage et de valorisation au niveau mondial. **Il convient néanmoins de relativiser cette bonne nouvelle dans la lutte contre la pollution et la limitation de la consommation d'énergies fossiles** au regard des projections : celles-ci prévoient en effet une production mondiale de plastique pouvant atteindre 550 millions de tonnes environ en 2030 (contre quelque 390 millions de tonnes actuellement). Dans ce contexte, une bonne nouvelle pour l'environnement ne serait pas tant l'augmentation du volume de matériaux recyclés que la diminution de la quantité qui ne le sera pas.

### Climat, énergie, Ghana

#### **Le Ghana a commencé la construction de sa première centrale houlomotrice**

Au même titre que le vent ou le soleil, l'énergie naturelle produite par les vagues est considérable. Malheureusement, il est encore difficile de la maîtriser et **les centrales houlomotrices développées jusqu'à présent restent rares, souvent de très petite taille ou à un niveau expérimental**. Avec son système CETO, la société australienne Carnegie Clean Energy fait office de pionnière en la matière, avec un projet mis en service à la fin de 2014 au large de Perth (Australie) et une nouvelle centrale de 15 MW qui devrait être opérationnelle à la fin de 2018 à 15 km des côtes de Cornouailles (Royaume-Uni). Par ailleurs, le 27 septembre, le site Internet Face2Face Africa a annoncé que la société israélienne **Yam Pro Energy avait commencé, près d'Accra, la construction d'une centrale houlomotrice** pour laquelle elle avait obtenu l'accord des autorités ghanéennes en 2015. Cette centrale, d'une puissance de 20 MW et qui pourra alimenter 10 000 ménages, utilisera l'énergie cinétique des vagues venant déferler sur la côte.

### Climat, automobile, Europe

#### **Emissions de CO<sub>2</sub> : six constructeurs automobiles européens exposés à des pénalités financières**

La société de conseil PA Consulting Group a publié l'édition 2017 de son [étude](#) classant les principaux constructeurs automobiles européens au regard de l'objectif fixé par l'Union européenne pour 2021 en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>. Cet objectif, aménagé selon les situations des constructeurs, a été fixé à 95 g/km en moyenne. Au-delà, **une amende de 95 euros par gramme de CO<sub>2</sub> et par véhicule sera infligée aux fabricants n'ayant pas atteint l'objectif**. Selon les prévisions de PA Consulting, sur les onze groupes analysés, seuls quatre devraient dépasser les objectifs fixés : Volvo, Toyota, Renault-Nissan et Jaguar Land Rover. PSA aurait pu respecter le plafond sans l'acquisition récente d'Opel. Les six autres (Hyundai-Kia, Ford, Volkswagen, Fiat Chrysler, Daimler, BMW) ne parviendront pas à réduire suffisamment les émissions de leur flotte dans les délais et s'exposeront à des pénalités pouvant atteindre **1,7 milliard d'euros pour Volkswagen, 1,2 milliard pour Fiat Chrysler, 700 millions pour PSA/Opel, 600 millions pour BMW, 350 millions pour Ford**.

### Accès aux services, TIC, Côte d'Ivoire

#### **Orange écope d'une nouvelle amende en Afrique pour la mauvaise qualité de son service**

L'opérateur téléphonique français Orange est à nouveau mis en cause pour la qualité de son service en Afrique (voir [IE n° 264](#)). Cette fois, c'est l'autorité de régulation ivoirienne, l'ARTCI, qui a sévi. Le 22 septembre, elle a infligé une **amende globale de 5 milliards de francs CFA** (7,6 millions d'euros), répartie entre le sud-africain MTN (1,736 milliard), le marocain Moov (1,150 milliard) et Orange (2,088 milliards). Un audit aurait constaté plusieurs infractions au regard du cahier des charges (accessibilité, taux de coupures d'appel, taux d'échec, qualité d'audition, etc.). De nouveaux audits sont prévus pour mesurer la qualité de service et la couverture du territoire.

### EN BREF

---

**Justice.** Le 17 septembre, l'association Halte à l'obsolescence programmée (HOP) a porté [plainte](#) contre le fabricant d'imprimantes Epson pour obsolescence programmée, une pratique reconnue comme un délit depuis la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

**Egalité des chances.** Dans son [étude](#) Gender Scan 2017, le cabinet Global Contact constate une baisse préoccupante du nombre de jeunes filles dans les formations scientifiques et techniques. Une évolution qui pourrait compliquer la tâche des secteurs d'activité qui cherchent à rééquilibrer la mixité au sein de leurs effectifs.

---

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

Adressez vos commandes d'abonnement à : CFIE, 52 bd Ornano – 75018 Paris